



Savary Daniel

Remise en état des abords du lotissement « Les Terrasses d'Ogoz » à Pont-en-Ogoz

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.06.24

Transmission au CE : 19.06.24

Dépôt

Le lotissement « Les Terrasses d'Ogoz » a été érigé dans la commune de Pont-en-Ogoz, à proximité immédiate du lac de la Gruyère et de l'île d'Ogoz. Le site de l'île d'Ogoz ainsi que les ruines médiévales qui s'y trouvent sont un haut lieu du tourisme fribourgeois et méritent, par conséquent, une attention particulière.

Or, le lotissement « Les Terrasses d'Ogoz », dont l'esthétique et l'implantation sont déjà plus que discutables à cet endroit, enlaidit le paysage en raison de l'importante modification de la topographie de ses alentours.

En amont du lotissement, un glissement de terrain consécutif aux travaux de construction n'a jamais été ni stabilisé ni remis en état et, en aval, un très important amas de terre provenant du chantier n'a jamais été évacué. Pourtant les travaux sont terminés depuis de nombreuses années et les bâtiments habités.

De plus, le site est parfaitement visible depuis l'autoroute A12 et depuis la route cantonale. Il donne donc une très mauvaise image du district de la Gruyère pour les touristes de passage, ce qui est regrettable.

Partant, quand la remise en état du site sera-t-elle effectuée et qui en a la responsabilité ?

—